

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
Commune de SANTA-REPARATA-DI-BALAGNE (Haute-Corse)

Suivant acte reçu par Maître Marie-Laure BARTOLI, notaire à L'ILE-ROUSSE (20220), les 25, 26 et 29/09/2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06/03/2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de :

Madame Anne Victoire SAVELLI, demeurant à SANTA REPARATA DI BALAGNA (20220). Née à SANTA REPARATA DI BALAGNA, le 4 avril 1915. Veuve de Monsieur Dominique SAVELLI, et y décédée le **15 mai 2014**.

Concernant les biens ci-après désignés :

Commune de **SANTA REPARATA DI BALAGNA (2B Haute-Corse)**

Diverses parcelles de terre situées à SANTA REPARATA DI BALAGNA (20220), cadastrées de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	414	SAN BERNARDINO	06 ca
	C	136	SARLANDINO	01 ha 48 a 20 ca
	C	571	POGGIOLE	09 a 38 ca
	C	572	POGGIOLE	12 a 40 ca
	D	137	FONDALE	08 a 35 ca
Contenance totale				01 ha 78 a 39 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

" lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptions acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Le présent avis sera affiché en mairie pendant 3 mois.

Pour avis,
Me Marie-Laure BARTOLI Notaire

Adresse courriel de l'étude : marie-laure.bartoli@notaires.fr (où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.D.C).